



RÉGIE DE L'EAU
METZ MÉTROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 30/2022

SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 18

En fonction : 18

(Convoqués le mardi 13 septembre 2022)

Présents : 8

Absents : 10

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Bertrand DUVAL, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Salvatore TABONE.

Absents excusés : Claire ANCEL (pouvoir donné à Bertrand DUVAL)
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Roger PEULTIER (pouvoir donné à Pierre MUEL)
Lucien VETSCH (pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Antoine DORR, Michel DUMONT, François HENRION, Odile JACOB-VARLET
Frédéric NAVROT, Bernard STAUDT.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX SUBSÉQUENT MP2019-21E : RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE LA RUE DES ÉCOLES À MARLY

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que conformément à l'accord cadre travaux MP2019-21, un marché subséquent pour le renouvellement du réseau AEP de la rue des écoles à MARLY lancé le 17 février 2022 a été attribué à la société SADE CGTH par délibération du 16 mars 2022.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, il convient de procéder à des ajustements :

- Augmentation du montant du marché subséquent expliquée par la demande émise par le service voirie de l'Eurométropole de Metz d'un renforcement de la structure des remblais de fouille.

Après présentation des ajustements sollicités et avis de la CAO, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- de valider l'avenant n° 1 au marché de travaux subséquent relatif au renouvellement du réseau de la rue des écoles à MARLY
- d'autoriser la Directrice à signer toutes pièces relatives à ce dernier.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 septembre 2022,

VALIDE l'avenant n° 1 au marché de travaux subséquent relatif au renouvellement du réseau de la rue des écoles à MARLY;

AUTORISE la Directrice à signer toutes pièces relatives à ce dernier.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 21 septembre 2022,

Le Président,



The image shows a blue ink signature of Pierre Muel on the left and a circular logo on the right. The logo consists of a thick, textured ring with a smaller, solid ring inside. Below the logo, the text 'REGIE DE L'EAU METZ METROPOLE' is printed in a small, sans-serif font.

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.